

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 JUILLET 2020**

2020-62 CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES.

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT, Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Paul PELLECUER

SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE

2020-62 CRÉATION DE LA LISTE DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES.

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'elle déterminera et peut également s'assurer de la participation des élus municipaux non communautaires au fonctionnement de l'intercommunalité, et que ceux-ci se sentent intégrés au processus même de décision au sein de ces commissions.

Considérant que depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, au sein de ces commissions thématiques :

VU l'article L.5211-1 Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux statuts des Établissements Publics de Coopération Intercommunales ;

VU l'article L.521140-1 du même code qui prévoit que l'EPCI peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

VU l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la formation, au cours de chaque séance du Conseil Communautaire, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil communautaire soit par l'administration, soit à l'initiative de ses membres ;

VU la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, au sein de ces commissions thématiques :

- un conseiller absent peut être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle habituellement applicable à la composition des commissions thématiques ;

- les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

VU l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

VU l'avis du Bureau Communautaire réuni le 22 juillet 2020 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de créer les 7 de commissions thématiques intercommunale suivantes :

COMMISSIONS THÉMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE 2020-2026	
Commission n°1	Eau-Assainissement-Déchets-Tri-GÉMAPI
Commission n°2	Transport-Mobilité-Habitat
Commission n°3	Finances
Commission n°4	Développement économique et rural-Aménagement du territoire-Digital et TNT- Abattoir-Chambre funéraire
Commission n°5	Petite enfance-Relais des Assistants Maternels-Solidarités aux personnes âgées et handicapées- Maison France Services
Commission n°6	Culture et patrimoine
Commission n°7	Enfance-Jeunesse-Sport

AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Président,
Yannick AMET



SOUS-PREFECTURE
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE